

Veerle Solia

Van: Justice et paix <newsletter@justicepaix.be>
Verzonden: maandag 21 oktober 2013 21:56
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: Newsletter octobre 2013



Newsletter octobre 2013

Justice et Paix concentre son action sur la promotion des droits humains et de la justice, en tant que facteurs d'une paix et d'un développement durables. Son analyse trouve son origine dans les réalités sociales vécues chaque jour par les populations. Ses activités de plaidoyer et de sensibilisation visent à encourager les citoyens à devenir des acteurs de paix et de justice.

PUBLICATION

Le *Pour Parler de Paix* n° 84 est sorti



L'actualité. Regards et positions :

Vecteur de profit... et de famine : la spéculation sur les denrées alimentaires en question.

Dossier : Quand le Sud change le monde

-Première réflexion : L'Entreprenariat social : vivier de créativité et de solutions

-Seconde réflexion : L'agroécologie, la voie du futur ?

-Portrait : La Fondation pour les Générations Futures

**Pour le recevoir par courrier postal,
contactez**

rue Maurice Liétart, 31/6
1150 Bruxelles
T. +32 (0) 2 738 08 01
F. +32 (0) 2 738 08 00
info@justicepaix.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)

le secrétariat (info@justicepaix.be) -
02/738 08 01.

[> lire la suite](#)

ANALYSE

Se former pour mieux s'exprimer, s'exprimer pour mieux s'engager



Justice et Paix et *Magma* ont mis en place un nouveau cycle de rencontres citoyennes. Son objectif est d'outiller de potentiels volontaires du Magazine Mixité Altérité, un [site web](#) qui rassemble des portraits de jeunes de tous horizons.

[> lire la suite](#)

STOP AUX SAC !



Le samedi 26 octobre 2013 aura lieu une nouvelle manifestation contre la législation sur les Sanctions Administratives Communales (SAC)

Malgré les protestations sans précédent de 213 organisations de la société civile, une majorité du Parlement Fédéral a voté la nouvelle loi concernant l'élargissement du système des SAC.

Cette loi permet aux pouvoirs locaux d'abaisser jusqu'à 14 ans l'âge minimum à partir duquel une sanction peut être administrée, d'étendre le champ d'application, d'instaurer une interdiction de lieu public pour un jeune et d'augmenter le montant maximum de l'amende.

[> lire la suite](#)

OUTIL PÉDAGOGIQUE

La solidarité internationale en classe - 2013-2014



Ce catalogue recense les outils pédagogiques de 22 ONG's destinés à l'enseignement maternel, primaire. Coordonné par *Iles de Paix*, il est diffusé à l'ensemble des enseignants à chaque rentrée scolaire depuis maintenant trois ans.

Les ONG's d'éducation au développement sont aussi présentes au [Salon de l'éducation](#) 2013 (Charleroi) à travers un

stand commun dont l'objectif est de permettre aux enseignants de découvrir les outils pédagogiques centrés sur les questions de solidarité internationale.

> lire la suite

Vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter? [Cliquez ici](#)